

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 68

présenté par

M. Decool, M. Hetzel, M. Darmanin, M. Sermier, M. Marc, M. Lazaro, M. Perrut, M. Cinieri,
Mme Grosskost, M. Vitel, Mme Genevard, M. Aubert, M. Salen, M. Lassalle, M. Moreau et
M. Siré

ARTICLE 3

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 3° Prodiguant des conseils afin de pérenniser les régimes de retraite. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement ayant pour objectif de mettre en avant le rôle de conseil du Comité.